

# F

## Finance Autocall 90% CAC40 Décembre 2026

Communication à caractère promotionnel

Titre de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance.

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions ».

◆ **Émetteur** : BNP Paribas Issuance B.V.<sup>(1)</sup>, véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.

**Garant de la formule**<sup>(2)</sup> : BNP Paribas S.A.<sup>(1)</sup>.

L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule<sup>(2)</sup>.

◆ **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement** : 3 ans (en l'absence de remboursement anticipé automatique).

L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies.

◆ **Éligibilité** : compte titres uniquement.

◆ **Cotation** : marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).

◆ **Code ISIN** : FR001400KP60

**PÉRIODE DE SOUSCRIPTION :**

**DU 25 SEPTEMBRE 2023 AU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2023 (pouvant être clôturée sans préavis)**

Ce document à caractère promotionnel s'adresse à des investisseurs situés en France.

(1) Notations de crédit au 14 septembre 2023. BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+. BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule<sup>(2)</sup>. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

(2) Le Garant est plus largement garant de toutes les sommes dues au titre du produit.

# Finance Autocall 90%

## CAC40 - Décembre 2026

### POINTS CLÉS

Finance Autocall 90% CAC40 – Décembre 2026, titre de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance, présente les caractéristiques suivantes :

- ◆ Une exposition liée à l'évolution de l'indice CAC40® (ci-après l'« Indice ») (les dividendes ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à cette performance, ce qui est moins favorable à l'investisseur) ;
- ◆ En cours de vie : chaque mois, à partir du mois 6, un remboursement anticipé automatique possible du capital<sup>(1)</sup> avec un gain potentiel de 0,50 %<sup>(1)</sup> par mois écoulé depuis la Date de Constatation Initiale<sup>(2)</sup> (soit un gain de 6 %<sup>(1)</sup> par année écoulée) si l'Indice clôture en baisse de 10 % ou plus par rapport à son niveau initial à une Date de Constatation Mensuelle<sup>(2)</sup> (soit un taux de rendement annuel brut maximum de 5,27 %<sup>(3)</sup>) ;
- ◆ À l'échéance des 3 ans :
  - Un remboursement du capital<sup>(1)</sup> avec un gain de 0,50 %<sup>(1)</sup> par mois écoulé depuis la Date de Constatation Initiale<sup>(2)</sup> (soit un gain de 6 %<sup>(1)</sup> par année écoulée), dès lors que l'Indice clôture en baisse de 10 % ou plus par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup> (soit un taux de rendement annuel brut de 5,27 %<sup>(3)</sup>) ;
  - Un remboursement du capital<sup>(1)</sup>, dès lors que l'Indice ne clôture pas en baisse de 10 % ou plus par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup> (soit un taux de rendement annuel brut nul<sup>(3)</sup>).

Finance Autocall 90% CAC40 - Décembre 2026 est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

#### NB :

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- ◆ Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) hors frais, commissions et/ou prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement.
- ◆ Les montants présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation<sup>(2)</sup> ou à l'échéance le 15 décembre 2026). En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.
- ◆ Les taux de rendement annuel présentés sont hors frais de souscription et droits de garde et hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la date du début de la Période de souscription (le 25 septembre 2023) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique<sup>(2)</sup> ou d'Échéance<sup>(2)</sup> selon les scénarios.
- ◆ Les rendements présentés ne tiennent pas compte de l'inflation. Une hausse de l'inflation entraîne une perte de rendement réel pour l'investisseur. Son impact sur le rendement est donc plus important lorsque celle-ci est élevée. Le rendement réel du produit corrigé de l'inflation peut par conséquent être négatif.
- ◆ Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule<sup>(4)</sup>.

**(1)** Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

**(2)** Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 9 pour le détail des dates.

**(3)** Les taux de rendement annuel présentés sont hors frais de souscription et droits de garde et hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de début de Période de souscription (le 25 septembre 2023) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique<sup>(2)</sup> ou d'Échéance<sup>(2)</sup> selon les scénarios.

**(4)** Le Garant est plus largement garant de toutes les sommes dues au titre du produit.

*Document non contractuel à caractère promotionnel.*

# Avantages et Inconvénients du support

## AVANTAGES

**Objectif de gain de 0,50 %<sup>(1)</sup> par mois écoulé depuis la Date de Constatation Initiale<sup>(2)</sup> (soit un gain de 6 %<sup>(1)</sup> par année écoulée) :** dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation Mensuelle<sup>(2)</sup> ou à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup>, l'Indice clôture en baisse de 10 % ou plus par rapport à son niveau initial.

**Possible remboursement rapide :** potentiel remboursement anticipé automatique chaque mois, à partir du mois 6, dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation Mensuelle<sup>(2)</sup>, l'Indice clôture en baisse de 10 % ou plus par rapport à son niveau initial.

**Remboursement du capital<sup>(1)</sup> à l'échéance<sup>(2)</sup> :** quel que soit le niveau de l'Indice à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup>.

## INCONVÉNIENTS

### Risque de perte partielle ou totale en capital :

- **En cours de vie :** en cas de sortie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie.

**Plafonnement des gains :** le gain potentiel est fixé à 0,50 %<sup>(1)</sup> par mois écoulé depuis la Date de Constatation Initiale<sup>(2)</sup> (soit un gain de 6 %<sup>(1)</sup> par année écoulée), même en cas de hausse de l'Indice supérieure à ce montant.

**Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance :** elle peut varier de 6 mois à 3 ans.

**Les dividendes éventuellement versés par les actions qui composent l'Indice ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à sa performance,** ce qui résulte, pour l'investisseur, en un rendement moindre qu'une performance dividendes réinvestis.

**Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance<sup>(2)</sup> :** il est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de remboursement automatique avec gain, soit 10 % de baisse par rapport à son niveau initial.

**Risque de crédit :** l'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule<sup>(4)</sup>, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule<sup>(4)</sup> à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière. Ces notations, qui peuvent être modifiées à tout moment, ne sauraient constituer un argument à la souscription du produit.

**(1)** Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

**(2)** Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 9 pour le détail des dates.

**(3)** Les taux de rendement annuel présentés sont hors frais de souscription et droits de garde et hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de début de Période de souscription (le 25 septembre 2023) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique<sup>(2)</sup> ou d'Échéance<sup>(2)</sup> selon les scénarios.

**(4)** Le Garant est plus largement garant de toutes les sommes dues au titre du produit.

*Document non contractuel à caractère promotionnel.*

# Finance Autocall 90%

## CAC40 - Décembre 2026

### MÉCANISME DU PRODUIT

À la Date de Constatation Initiale<sup>(1)</sup>, on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le retient comme son niveau initial.

#### MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE (MOIS 6 À 35)

- ◆ Si, à l'une des Dates de Constatation Mensuelle<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture en baisse de 10 % ou plus par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique<sup>(1)</sup> correspondante :



Soit un taux de rendement annuel brut compris entre 4,14 %<sup>(3)</sup> et 5,26 %<sup>(3)</sup>, selon le mois du remboursement.

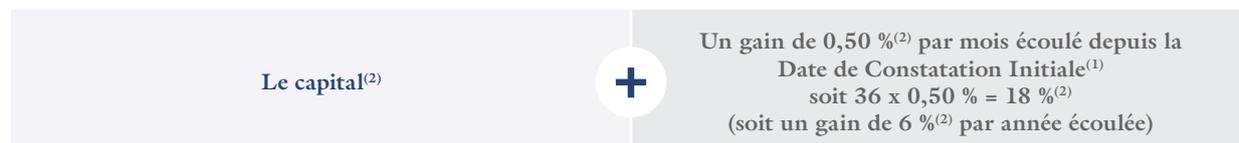
Le produit prend alors automatiquement fin par anticipation.

- ◆ Sinon, le produit continue.

#### MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (MOIS 36)

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la Date de Constatation Finale<sup>(1)</sup>, le niveau de clôture de l'Indice et on le compare à son niveau initial :

- ◆ Si, à cette date, l'Indice clôture en baisse de 10 % ou plus par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance<sup>(1)</sup> :



Soit un taux de rendement annuel brut de 5,27 %<sup>(3)</sup>.

- ◆ Sinon, si l'Indice ne clôture pas en baisse de 10 % ou plus par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance<sup>(1)</sup> :



Soit un taux de rendement annuel brut nul<sup>(3)</sup>.

**(1)** Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 9 pour le détail des dates.

**(2)** Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

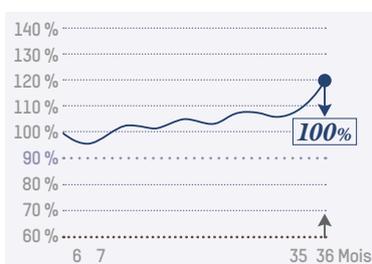
**(3)** Les taux de rendement annuel présentés sont hors frais de souscription et droits de garde et hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de début de Période de souscription (le 25 septembre 2023) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique<sup>(1)</sup> ou d'Échéance<sup>(1)</sup> selon les scénarios.

## ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire les mécanismes du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

— Niveau de l'Indice par rapport à son niveau initial	.... Seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement automatique avec gain	..... Période de constatation mensuelle	■ Fin de vie du produit	X% Pourcentage du capital remboursé	↑ Versement du gain potentiel ↓ Mécanisme de plafonnement des gains
---	---	---	-------------------------	-------------------------------------	--

### SCÉNARIO DÉFAVORABLE



### Hausse de l'Indice à la Date de Constatation Finale<sup>(1)</sup> (marché fortement haussier)

**Mois 1 à 5 :** quel que soit le niveau de l'Indice, il n'y a pas d'incidence sur le produit qui continue.

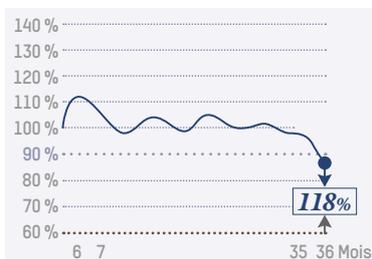
**Mois 6 à 35 :** à chaque Date de Constatation Mensuelle<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture en hausse par rapport à son niveau initial. Le produit continue.

**Mois 36 :** à la Date de Constatation Finale<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture en hausse de 20 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de remboursement automatique avec gain.

#### Montant remboursé : le capital

soit un taux de rendement annuel brut nul<sup>(3)</sup> (inférieur à celui de l'Indice égal à 5,82 %<sup>(4)</sup>).

### SCÉNARIO MÉDIAN



### Baisse de l'Indice à la Date de Constatation Finale<sup>(1)</sup> (marché baissier)

**Mois 1 à 5 :** quel que soit le niveau de l'Indice, il n'y a pas d'incidence sur le produit qui continue.

**Mois 6 à 35 :** à chaque Date de Constatation Mensuelle<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture en hausse par rapport à son niveau initial. Le produit continue.

**Mois 36 :** à la Date de Constatation Finale<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture en baisse de 12 % par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de remboursement automatique avec gain.

#### Montant remboursé : le capital + un gain de $(36 \times 0,50 \%) = 118 \%$ du capital<sup>(2)</sup>

soit un taux de rendement annuel brut de 5,27 %<sup>(3)</sup> (supérieur à celui de l'Indice égal à -3,89 %<sup>(4)</sup>).

### SCÉNARIO FAVORABLE



### Avec mise en évidence du plafonnement des gains (marché fortement baissier)

**Mois 1 à 5 :** quel que soit le niveau de l'Indice, il n'y a pas d'incidence sur le produit qui continue.

**Mois 6 :** à la 1<sup>re</sup> Date de Constatation Mensuelle<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture en baisse de 15 % par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de remboursement automatique avec gain. Le produit prend automatiquement fin par anticipation.

#### Montant remboursé : le capital + un gain de $(6 \times 0,50 \%) = 103 \%$ du capital<sup>(2)</sup>

soit un taux de rendement annuel brut de 4,14 %<sup>(3)</sup> (supérieur à celui de l'Indice égal à -19,99 %<sup>(4)</sup>).

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 9 pour le détail des dates.

(2) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

(3) Les taux de rendement annuel présentés sont hors frais de souscription et droits de garde et hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de début de Période de souscription (le 25 septembre 2023) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique<sup>(1)</sup> ou d'Échéance<sup>(1)</sup> selon les scénarios.

(4) Les taux de rendement annuel de l'Indice sont calculés dividendes non réinvestis.

# Principaux facteurs de risque

---

L'investisseur est invité à consulter la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

- ◆ **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'Indice et donc à l'évolution du marché actions français.
- ◆ **Risque découlant de la nature du produit** : en cas de revente du produit avant l'échéance<sup>(1)</sup> ou, selon le cas, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique<sup>(1)</sup>, alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.
- ◆ **Risques de marché** : le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'Indice, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule<sup>(2)</sup>. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la Date de Constatation Finale<sup>(1)</sup>, si l'Indice clôture aux alentours de 10 % de baisse par rapport à son niveau initial.
- ◆ **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- ◆ **Risque de crédit** : l'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule<sup>(2)</sup> et supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule<sup>(2)</sup>. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant de la formule<sup>(2)</sup>, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant de la formule<sup>(2)</sup> au titre de sa garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant de la formule<sup>(2)</sup> (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Émetteur.

---

En tant que banque d'investissement avec un large éventail d'activités, BNP Paribas peut faire face à de potentiels conflits d'intérêts. Dans le cadre de l'émission de ces titres de créance, le Groupe BNP Paribas a mis en place des politiques et des mesures appropriées afin de gérer de possibles conflits de ce type entre les différentes entités du Groupe.

---

[1] Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 9 pour le détail des dates.

[2] Le Garant est plus largement garant de toutes les sommes dues au titre du produit.



# Présentation du sous-jacent



## DESCRIPTION

L'indice CAC40® est composé des 40 premières capitalisations françaises. Il est diversifié sectoriellement, c'est-à-dire que les sociétés présentes dans l'indice sont représentatives des différentes branches d'activités et jugées représentatives du marché d'actions d'Euronext® Paris. De plus, les composants de l'indice sont choisis selon des critères de liquidité.

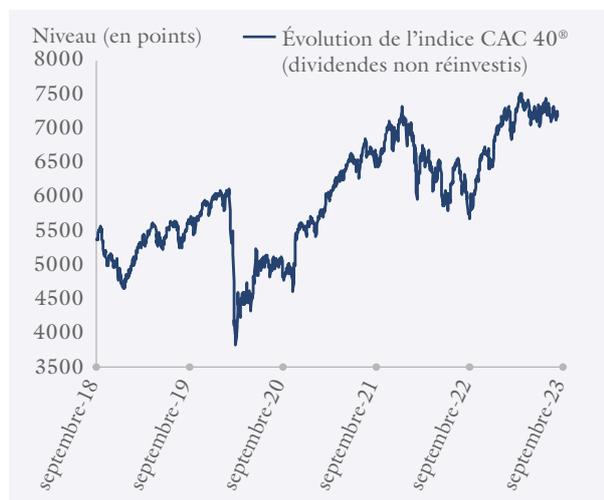
Sa cotation est publiée quotidiennement et la révision de l'indice est effectuée trimestriellement en mars, juin septembre et décembre.

Pour plus de détails sur l'Indice merci de consulter la page dédiée: <https://live.euronext.com/fr/product/index/FR0003500008-XPAP>.

La performance de l'indice CAC40® prend en compte uniquement les variations de cours des actions qui le composent. Les dividendes éventuellement versés par ces actions ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'Indice. Une performance « dividendes non réinvestis » est inférieure à une performance « dividendes réinvestis » et résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre.

## ÉVOLUTION DE L'INDICE CAC 40® (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS) SUR 5 ANS<sup>(1)</sup>

Les niveaux passés, ne sont pas un indicateur fiable des niveaux futurs.



Source : Bloomberg, le 14 septembre 2023

## RÉPARTITION SECTORIELLE



## PERFORMANCES CUMULÉES<sup>(1)</sup> AU 14 SEPTEMBRE 2023

Période	Indice CAC40® (dividendes non réinvestis)
1 an	17,46 %
2 ans	9,86 %
3 ans	44,67 %
5 ans	36,55 %

[1] Les performances de l'Indice sont calculées dividendes non réinvestis.

# Principales caractéristiques

## FINANCE AUTOCALL 90% CAC40 – DÉCEMBRE 2026

Code ISIN :	FR001400KP60
Forme juridique :	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance dans le cadre du (i) Prospectus de base de l'Émetteur dénommé « Base Prospectus for the Issue of Unsubordinated Notes », daté du 31 mai 2023 et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le n°23-195 ainsi que (ii) des Conditions définitives en date du 25 septembre 2023.
Émetteur :	BNP Paribas Issuance B.V. <sup>(1)</sup> , véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.
Garant de la formule <sup>(2)</sup> :	BNP Paribas S.A. <sup>(1)</sup> . Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte partielle ou total en capital en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance.
Devise :	Euro (€)
Montant de l'émission :	30 000 000 €
Valeur nominale :	1 000 €
Prix d'émission :	100 %
Éligibilité :	Compte titres uniquement.
Cotation :	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
Période de souscription :	Du 25 septembre 2023 au 1 <sup>er</sup> décembre 2023.
Garantie en capital :	<b>Garantie du capital à l'échéance uniquement.</b>
Commissions de distribution :	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. au(x) distributeur(s) pour couvrir les coûts de distribution. Ces commissions, d'un montant annuel maximum de 1,11 % TTC du montant placé par le(s) distributeur(s), sont incluses dans le prix d'achat. Leur détail est disponible sur demande auprès du/des distributeur(s).
Sous-jacent :	Indice CAC40® ( <b>dividendes non réinvestis</b> ) – Code Bloomberg CAC Index.
Date d'Émission :	25 septembre 2023
Date de Constatation Initiale :	1 <sup>er</sup> décembre 2023
Dates de Constatation Mensuelle :	Le 1 <sup>er</sup> de chaque mois, ou si ce jour n'est pas un jour de bourse, le jour de bourse suivant, du 3 juin 2024 au 1 <sup>er</sup> décembre 2026.
Dates de Remboursement Anticipé Automatique :	Le 15 de chaque mois, ou si ce jour n'est pas un jour ouvré, le jour ouvré suivant, du 17 juin 2024 au 16 novembre 2026, sauf pour les dates suivantes : 16 janvier 2025, 16 mai 2025, 16 janvier 2026, 17 avril 2026 et 18 mai 2026.
Date de Constatation Finale :	1 <sup>er</sup> décembre 2026 (Mois 36)
Date d'Échéance :	15 décembre 2026 (Mois 36)
Publication de la valorisation :	Valorisation quotidienne publiée sur la page Reuters [FR001400KP60=BNPP], sur Telekurs et sur Bloomberg. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
Agent de calcul :	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du Groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflits d'intérêts).
Double valorisation :	Une double valorisation sera assurée tous les quinze jours par la société Refinitiv, société indépendante financièrement du Groupe BNP Paribas.
Marché secondaire :	Liquidité quotidienne : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente maximale de 1 %.

**(1)** Notations de crédit au 14 septembre 2023 :

BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+ / BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule<sup>(2)</sup>.

Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

**(2)** Le Garant est plus largement garant de toutes les sommes dues au titre du produit.

*Document non contractuel à caractère promotionnel.*

# Avertissement

---

Ce document à caractère promotionnel a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement général.

Finance Autocall 90% Cac40 - Décembre 2026 (ci-après les « titres de créance ») présente un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance. Les titres de créance sont émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) et font l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé). Leur souscription, placement et revente pourront intervenir par voie d'offre au public, en France uniquement, sans exemption à l'obligation de publier un prospectus.

Ce document à caractère promotionnel n'est qu'un résumé des principales caractéristiques des titres de créance et ne saurait constituer un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Il appartient donc aux investisseurs potentiels de prendre une décision d'investissement seulement après avoir lu le présent document, la documentation juridique (et plus particulièrement la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de base) et le Document d'informations clés afin de comprendre les risques, avantages et inconvénients de ces titres de créance. Les investisseurs devront également examiner la compatibilité d'un tel investissement avec leur situation financière auprès des professionnels appropriés sans s'en remettre pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ce dernier ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de la décision d'investissement.

La documentation juridique des titres de créance est composée : (a) du Prospectus de base de l'Émetteur, dénommé « Base Prospectus for the Issue of Unsubordinated Notes », daté du 31 mai 2023 et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro 23-195 et (b) de ses Suppléments, disponibles sur <https://rates-globalmarkets.bnpparibas.com/gm/Public/LegalDocs.aspx>, ainsi que (c) des Conditions définitives de l'émission (« Final Terms »), datées du 25 septembre 2023 et (d) du Résumé spécifique lié à l'émission (« Issue-Specific Summary »), disponibles sur <https://eqdpo.bnpparibas.com/FR001400KP60>. La documentation juridique est également disponible sur demande auprès du distributeur et sur le site de l'AMF [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org). L'approbation du Prospectus de base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de sa part quant à la qualité des titres de créance. Le Document d'informations clés est disponible sur <https://kid.bnpparibas.com/FR001400KP60-FR.pdf>. En cas d'incohérence entre ce document à caractère promotionnel et la documentation juridique des titres de créance, cette dernière prévaut.

**Avertissement relatif à l'indice :** Euronext N.V. ou ses filiales détiennent tous droits de propriété relatifs à l'Indice. Euronext N.V. ou ses filiales, ne se portent garant, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext N.V. et ses filiales ne seront pas tenues responsables en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'Indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'Indice, où au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.





[conservateur.fr](http://conservateur.fr)

---

CONSERVATEUR FINANCE, société anonyme, au capital de 9 000 000 euros  
Activité : Société de financement et entreprise d'investissement  
Siège social : 59 rue de la Faisanderie, 75116 Paris  
Adresse Postale : CS 41685 - 75773 Paris Cedex 16  
RCS Paris sous le numéro 344 842 596  
Code APE : 6630Z Gestion de fonds  
Création 28/03/1988  
Tél. : 01 53 65 72 31 - E-mail : [netinfo@conservateur.fr](mailto:netinfo@conservateur.fr)  
09/2023 - Crédits Photos : Getty Images

**Document non contractuel à caractère promotionnel**